



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **9 avril 2024**

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 11

Procurations 2

Votants 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage de la convocation : 05/04/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 AVR. 2024

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, M. Philippe ARRUE, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Isabelle DICIANNI, Mme Nicole DUCOUSSO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Josette NOËL.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2024-05 Validation du Compte de Gestion de l'exercice 2023

Exposé

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/04/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE